



Toiture garage dans une copropriété

Par **Moemma**, le 17/09/2021 à 19:49

Bonjour,

J'ai acquis en avril un garage qui fait partie d'un bloc de garages dans une copropriété. Ces garages sont indépendants des immeubles et ont donc une toiture. Or, quand j'ai loué ce garage, fin juillet, peu de temps après, lors d'une forte pluie et il y a eu de l'eau dans le garage, infiltrations qui viennent de la toiture.

J'aurais donc 2 questions:

- 1) Cela peut-il être considéré comme un vice caché?
- 2) Les travaux nécessaires sur la toiture incombent-ils aux propriétaires de ces garages ou à la copropriété? Je lis dans le règlement de copropriété: "les charges spéciales d'entretien, de réparation et de services communs spéciaux aux propriétaire de garages situés dans la cour comprendront notamment: l'entretien, la réparation et la reconstruction des garages, des murs et de la toiture".

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le 17/09/2021 à 21:28

Bonsoir

Vous pouvez tenter une action, ce qui sous entend avocat, expert etc...

L'avocat analysera précisément le règlement de copropriété et votre acte d'achat